



RANDONNÉE RAQUETTES « LA FÉCLAZ - ST-FRANÇOIS » SAMEDI 4 FÉVRIER 2023

Commission Sport & Loisirs - Comité départemental EPGV SAVOIE - epgv73.fr

► LA RANDONNÉE :

Niveau : 3 Peu difficile

Distance : 11 km

Dénivelé : 500 m.

Temps de marche : 5 heures environ

Carte I.G.N. Top 25 : 3332 O.T.

Le parcours : départ de La Féclaz, en face de Worden, passage à La Magne avant de rejoindre le foyer de fond de Saint-François pour la pause de midi.

Recommandations : Prévoir **raquettes réglées** (et/ou crampons de marche suivant l'enneigement), chaussures de montagne, bâtons, vêtements chauds, bonnet et gants, lunettes de soleil, pique-nique, barres énergétiques, boisson et masque !

► DEUX RENDEZ-VOUS SONT POSSIBLES :

Covoiturage proposé, munissez-vous d'un masque.

Grésy sur Aix : Parking covoiturage de Pont-Pierre pour **départ à 8h30 précises.**

Contact de préférence par sms pour le rendez-vous d'Aix-les-Bains : André GENIX 06 03 02 99 46

Chambéry : Parking covoiturage de la Trousse à la Ravoire pour **départ à 8h30 précises.**

Participation financière :
licencié EPGV 5€ / non
licencié EPGV 8€

**S'INSCRIRE AVANT LE
MERCREDI 1^{er} FEVRIER 2023**
Nombre de places limité à
20 personnes



**LES INSCRIPTIONS ET LES
RENSEIGNEMENTS SE
FERONT IMPÉRATIVEMENT
AUPRÈS DE
NICOLE MONNERET
par sms au
06 59 07 14 37
ou par mail à
nicolemonneret@yahoo.fr**

En cas d'annulation pour cause de mauvaise météo ou autre raison, vous serez prévenus la veille de la rando par SMS et/ou mail.

BULLETIN D'INSCRIPTION RANDONNÉE RAQUETTES LA FECLAZ-ST-FRANÇOIS - 4 FÉVRIER 2023 à envoyer par courriel avant le mercredi 1^{er} février 2023 à nicolemonneret@yahoo.fr

Nom, Prénom :

Tél.(portable) : Courriel :

Association EPGV :

Noms des participants :

Nom de la personne à avertir en cas d'urgence : Tél :

Lieu de rendez-vous : Grésy sur Aix, Parking Pont-Pierre Chambéry, Parking de La Trousse (La Ravoire)

nombre de participants licenciés : x 5€ =€

nombre de participants non licenciés : x 8€ =€

TOTAL =€

Le règlement de la randonnée se fera impérativement par chèque à l'ordre du Codep EPGV73 et sera remis au responsable de la randonnée. Merci d'indiquer au dos le nom des personnes pour lesquelles vous réglez.